De souffrance et d'encre

1ère édition Collector l'Amour des Cieux pour le salut du peuple Chrétien

Fennec.k (Kenny Ronald MARGUERITE)

Table des matières

Introduction	3
De foi de souffrance et d'action	7
Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire	
Fondement législatif discriminatoire et moyenâgeux2	1
La peur pour compagne et la superstition pour névrose3	5
D'ombre et de lumière ténébreuse6	5
Mon combat de foi et ses retombées6	7
Les œuvres hors la loi de l'impudique corruptrice7	3
Bain d'eau d'éternité ou de lave incandescente9	5
Doctrines fallacieuses des grands falsificateurs10	7
Divers types de lumières d'éternité13	9
La responsabilité vitale des sentinelles en armure15.	3
Une lumière pour l'avenir17	9

De souffrance et d'encre

Copyright © 2017 ÉDITIONS EDT SAS Californie 97232 Le LAMENTIN www.coiffeurconseilboutique.com

contact@edt.odns.fr

0596 27 39 75

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction, intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

L'auteur est seul propriétaire des droits et responsable du contenu de ce livre.

ISBN: 978-2-37399-034-8

Introduction

Dénéralement, tant que l'on n'a pas eu à expérimenter une chose ou que son témoignage n'est pas parvenu jusqu'à nous, nous n'arrivons pas toujours à toucher du doigt une réalité.

<u>Exemple</u>: Je vis en Martinique et, depuis plusieurs années, j'ai entendu parler du virus du chikungunya qui sévissait dans d'autres îles (notamment La Réunion), mais n'ayant pas conscience des ravages qu'il pouvait occasionner, je ne me suis pas senti plus que cela concerné.

Cela dura jusqu'en 2014, quand la Martinique a été touchée de plein fouet par cette épidémie, où j'ai vu certains de mes proches affaiblis par ce virus;

Désormais, je suis sensibilisé et je peux m'identifier à la souffrance qu'endurent ces malades.

Mon objectif est de vous apporter, à travers mon vécu, des bases de réflexion pour vous interpeller sur ma situation.

Dans ma vie, j'ai eu à mener bien des combats, tous liés à mes convictions et à ma foi.

Je vous livre donc, dans cet ouvrage, trois pans de mon vécu faisant état de cette réalité.

Vous découvrirez comment, pour honorer l'Éternel, ma foi m'a valu de connaître un dénuement forcé.

Ceci, non pas parce que j'ai fait vœu de pauvreté comme certains moines, mais à cause de lois moyenâgeuses françaises qui font peser sur moi, ainsi que sur tous ceux qui ont ma foi, un joug discriminatoire.

Un autre de ces combats que je vous livre ici fait état de mes anciennes phobies superstitieuses.

Chaque geste quotidien faisait l'objet d'un rite de protection, qui avec le temps était devenu esclavage.

Alors que je pensais être protégé, petit à petit, je sombrais imperceptiblement dans le néant.

Pourtant, une fois que je fus arrivé au fond du gouffre des vicissitudes de la vie, une révélation m'est soudain apparue, comme une évidence :

Vivre dans la crainte n'est pas une fatalité! Avec Dieu, rien ne peut me nuire.

Découvrez comment la superstition prend racine dans des croyances ancestrales ayant pour base la crainte portée aux esprits du mal.

Découvrez aussi, comment et pourquoi nous sommes menés à la déchéance, en nous laissant guider par certains sophismes.

Nous pouvons nous en éloigner ; n'y voyez cependant rien de magique, bien au contraire !

Notre salut est à l'opposé de toutes incantations.

Ce sont les bases bibliques qui libèrent des chaînes de peur, qui se tissent imperceptiblement autour de nous dans des choses du quotidien.

Il est temps de fuir ces pratiques et idées reçues, ô combien fausses, dans tous les cas terriblement néfastes, et que l'on pense pourtant trop souvent anodines.

Aujourd'hui, j'en suis débarrassé et le récit de mon vécu, je le crois, peut interpeller particulièrement dans notre culture magico-religieuse.

De souffrance et d'encre

Enfin, mon troisième témoignage, autre source de douleur, présente comment j'ai dû me lever contre ceux qui étaient mes *frères* et *sœurs* en Christ, à cause de doctrines subversives pratiquées par ma religion d'adoption.

De ce fait, je suis devenu pour eux persona non grata.

Les répercussions ont été lourdes et j'ai dû en payer le prix fort.

Celle qui était alors mon épouse, ayant pris position pour cette religion qui était la nôtre, m'a mis au pied du mur :

Soit j'arrêtais de dénoncer dans mes écrits les errements de cette religion, soit elle demandait le divorce.

Mon choix ayant été de servir Dieu avant tout, la finalité fut le divorce avec des retombées considérables pour moi.

La plus traumatisante a été l'éloignement de mon fils que sa mère a emmené vivre, contre mon gré, à *huit mille kilomètres* de moi.

J'ai choisi de regrouper ces témoignages en première partie de mon livre et de vous apporter ensuite des preuves juridiques, historiques et bibliques.

Ceux contre qui je m'élève étant puissants, les incriminer sans preuve et argumentaire solide serait diffamatoire et les éléments présentés dans ce livre deviendraient alors des armes pour ma déchéance.

J'en suis conscient, c'est pour cela que j'ai bien veillé à ne distiller que des informations vérifiées et vérifiables.

Chose très importante pour asseoir ma crédibilité, car, rappelons-le, cela m'a coûté cher : femme et enfant.

Quand je vois ma position et la puissance de ceux contre qui je m'élève, le combat que je mène depuis toutes ces années me donne l'impression d'être le *petit David devant le géant Goliath*.

De plus, ce combat est d'autant plus ardu du fait de l'image d'intégrité que donnent au monde ces autorités, qui se positionnent comme étant les défenseurs de la vérité et des opprimés.

Ce qui leur confère aux yeux de tous l'image d'icône du hien.

Ce faisant, leur bonne renommée de lieu où règnent la justice et la vérité est difficile à ébranler.

Néanmoins, j'apporte les preuves que sous la peau de brebis qu'ils ont revêtue, ces deux institutions agissent comme des loups ravisseurs.

Il est temps que cesse cette duperie, qui n'a que trop duré, le temps de la réforme est arrivé.

Pour finir, je souligne que je ne suis pas encore « sorti de l'auberge », mais ma résilience, alliée à mon intime conviction de lendemains meilleurs, m'aide à avancer, plume en main.

En effet, écrire me permet de transcender les difficultés de la vie.

L'écriture étant mon exutoire, il me fallait faire connaître au grand jour les souffrances que j'ai endurées et que j'endure encore en tant que chrétien voulant marcher dans les voies du Seigneur.

C'est ainsi que ce livre a pris forme.

En ce jour, avec du recul, je me rends compte combien fut éprouvant pour moi le « pèlerinage » que je mène depuis de si nombreuses années.

De foi de souffrance et d'action

« Tel le samouraï en formation, pour moi, chaque péripétie de la vie est source d'enseignement. Ma résilience, alliée à mon intime conviction de lendemains meilleurs, m'aide à avancer, plume en main. En effet, écrire me permet de transcender les difficultés de la vie.

Les chemins de la souffrance, s'ils sont endurés avec sagesse, sont des échelons divins menant à l'éternité. » [Citation de Kenny R MARGUERITE.]

Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire

J'ai commencé ma carrière à l'âge de 15 ans et demi, au CFA de la Martinique, où j'ai suivi un apprentissage en tant que coiffeur mixte.

Parallèlement, j'ai été formé au prestigieux salon *Coiffure* et *Création* qui se trouvait au sein d'un grand centre commercial au Lamentin en Martinique.

Après mon cursus diplômant, je suis parti à 22 ans pour mon service militaire en France hexagonale.

Durant cette période, j'ai parfait ma maîtrise de la coupe pour hommes, particulièrement la coupe en brosse.

Tout au long de ma carrière, je me suis perfectionné en intégrant diverses formations, telles que : Kérastase, Léonor Greyl, René Furterer, Capi-Plante. Maîtrise des techniques des Pommes Cannelle, au salon Virginia à Sainte-Lucie.

Formations de coiffeur-conseil à l'académie de coiffure noire Deddley, Barry Fletcher, etc.

Les formations qui m'ont le plus marqué et ont fait de moi le professionnel que je suis aujourd'hui sont celles que j'ai effectuées avec *Deddley* et *Barry Fletcher*.

La société américaine *Deddley*, en partenariat avec une société martiniquaise, avait monté au Lamentin une école de coiffure.

Ce centre était destiné à former les coiffeurs martiniquais à devenir des coiffeurs-conseils, maîtrisant les techniques de coiffure *black* américaine.

Ma participation à ce cursus de formation a changé ma vision de la coiffure.

J'ai compris que la coiffure ne consistait pas uniquement en des prestations telles que *défrisage, coupe* ou *couleur*, mais aussi à préserver les cheveux des clientes.

Dès lors, j'ai perfectionné mes compétences de coiffeurconseil en problèmes capillaires et chute des cheveux.

Je me suis beaucoup documenté sur les problèmes capillaires en général, mais singulièrement sur les maladies des cheveux touchant la femme noire, et j'ai complété ma formation lors de colloques, notamment ceux tenus par l'Américain *Barry Fletcher*.

Très vite, l'axe du conseil a pris le pas sur les prestations de coiffure, et la préservation du cheveu est devenue ma principale préoccupation. De ce fait, mes choix n'étaient pas toujours en adéquation avec ceux de certains de mes employeurs qui privilégiaient la prestation coiffure au détriment de la beauté et de la santé du cheveu.

Après avoir travaillé en tant que salarié, j'ai décidé de prendre mon envol en créant mon propre salon de coiffure.

Ce qui m'a permis de travailler de façon plus autonome et de faire le choix d'une prestation, sans pression, en mon âme et conscience. Mon travail au sein de mon salon de coiffure est le fruit de mes expériences passées en tant que coiffeurconseil et gérant salarié de salons de coiffure.

Mon objectif étant la santé des cheveux de la femme afrocaribéenne avant tout, c'est ainsi que pour partager mes connaissances avec le plus grand nombre, j'ai eu l'occasion d'intervenir dans des émissions de conseils capillaires à la radio où je répondais en direct aux auditrices sur des questions relatives à leurs problèmes de cheveux (chute, cassures, etc.). Ce concept a fort bien fonctionné en Martinique, où j'ai participé à plus d'une dizaine d'émissions sur les ondes de trois radios locales.

Fort de l'impact de ces émissions, j'ai donc choisi d'apporter mes connaissances à ceux qui en ont besoin.

Pour ce faire, j'ai retranscrit dans mon livre « Comment bien entretenir et soigner les cheveux des femmes noires » le travail que j'effectue au quotidien, en tant que coiffeur conseil.

En ayant lu le livre que je viens de citer, ma connaissance du cheveu négroïde, ainsi que la passion avec laquelle je parle de mon métier, peut laisser penser que ma situation professionnelle est et a toujours été florissante.

Hélas!

Il y a toujours un petit grain de sable qui vient pour enrayer un mécanisme, pourtant bien huilé.

Cette gêne occasionnée peut nous paralyser alors que pour nos voisins il n'en est rien, faisant que notre souffrance, bien que connue, passe pour normale.

Il suffirait que ces mêmes voisins puissent chausser nos souliers pour qu'ils puissent comprendre notre douleur.

Je m'en vais donc vous conter mon histoire, qui, je le crois, sensibilisera plus d'un à la réalité que je vis.

Je n'ai pas toujours observé le Sabbat, car je suis né catholique et, de ce fait, le dimanche était mon jour de culte et de repos.

En sorte que quand j'ai embrassé le métier de coiffeur, je n'avais aucune idée des souffrances qui m'attendaient.

La réalité du coiffeur ne travaillant pas le samedi s'est fait ressentir quand, vers l'âge de *25 ans*, j'ai pris position pour le Seigneur, et choisi d'observer le Sabbat.

À l'époque, alors que je n'étais presque jamais resté au chômage durant mes dix ans de carrière, je me retrouvais face à un nouveau dilemme :

Travailler en ne respectant pas le Sabbat ou refuser de travailler le samedi et être au chômage.

Ayant choisi de demeurer fidèle au Seigneur, je suis resté presque deux ans sans pouvoir trouver du travail en tant que coiffeur. J'ai entre-temps fait des petits boulots qui ne pouvaient pas m'amener un équilibre.

C'est vers l'âge de 27 ans que j'ai dû me résoudre à immigrer en Guyane, où j'avais trouvé un poste comme coiffeur en ayant mon Sabbat.

Mais je n'ai pas pu m'y acclimater et j'ai dû revenir en Martinique moins de deux ans après.

À mon retour, après de longs mois de chômage, ayant postulé jusque-là sans succès dans plusieurs salons de coiffure, ma candidature a été retenue pour un poste de gérant technique de salon de coiffure.

La responsable fut tout de suite intéressée par mon profil.

Mais un problème se posait : je ne travaille pas le samedi!

Afin de le résoudre, j'ai proposé de travailler le dimanche et elle a accepté. Grande fut notre surprise de découvrir qu'elle n'avait le droit d'ouvrir que cinq dimanches par an, sous peine d'amendes qui étaient relativement élevées.

Au cours de ma carrière, j'ai eu à postuler pour devenir professeur dans une école de coiffure, l'employeur a été très intéressé par mon CV, mais le fait de ne pas travailler le samedi posait encore problème, car, dans cette structure, les cours étaient dispensés du mardi au samedi.

Ne pouvant être là que quatre jours par semaine, ma candidature a été rejetée.

J'ai entre autres postulé en vue de travailler comme coiffeur à Cergy et le même problème s'est posé.

À l'issue de l'entretien téléphonique qui semblait concluant, j'ai préféré ne pas attendre la période d'essai pour annoncer à l'employeur que je ne travaille pas le samedi.

Voici la copie du courriel que je lui ai adressé :

« Bonjour Madame [...], je me permets de revenir humblement vers vous en ce jour, car je crois qu'il est plus respectueux de vous présenter le point qui suit avant que l'on ne se voie!

J'observe le Sabbat, ce qui fait que je ne travaille pas du vendredi au coucher de soleil au samedi au coucher du soleil.

Et cette foi n'est pas qu'une vue de l'esprit puisque j'ai écrit deux livres à ce propos [...]

De sorte qu'il serait pour moi aussi grave de travailler durant le Sabbat que de tuer ou de voler.

Je comptais vous en parler lors de notre entretien mercredi, mais par respect, et en vue que vous n'ayez pas à perdre votre temps, au cas où mon profil ne vous conviendrait pas, j'ai préféré vous en parler par avance.

Car j'ai 22 ans d'expérience dans la coiffure et je sais que le samedi est le plus gros jour de la semaine en matière de chiffre d'affaires et qu'un patron accepte rarement d'avoir un employé qui ne travaille pas ce jour-là.

Je comprendrais que vous préfériez annuler le rendez-vous de mercredi.

En toute chose, que l'Éternel que je sers et aime plus que tout vous bénisse et vous garde!

Cordialement, Kenny MARGUERITE. »

Et la réponse que j'ai reçue de l'employeur fut :

« Bonsoir, je pense effectivement qu'il serait préférable d'annuler le rendez-vous du mercredi 16. Cordialement, Madame [...] »

L'une des autres discriminations que j'ai vécues s'est passée dans un salon de coiffure se trouvant en Martinique.

Pendant l'entretien d'embauche, l'employeur, ayant appris que je ne travaillais pas le samedi, me dit d'un ton sarcastique:

« Vous dites être coiffeur et vous ne travaillez pas le samedi!»

Ces cas relatés, surtout les deux derniers où ces employeurs ont rejeté ma candidature à cause de ma foi, est contraire à l'esprit de la législation européenne et française qui interdit de telles discriminations et rend de ce fait ces entreprises hors la loi et cela, en parfaite transgression du texte qui suit :

- « 1° Toute discrimination directe ou indirecte fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race est interdite en matière de protection sociale, de santé, d'avantages sociaux, d'éducation, d'accès aux biens et services ou de fourniture de biens et services;
- 2º Toute discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation ou identité sexuelle ou le lieu de résidence est interdite en matière d'affiliation et d'engagement dans une organisation syndicale ou professionnelle, y compris d'avantages procurés par elle, d'accès à l'emploi, d'emploi, de formation professionnelle et de travail, y compris de travail indépendant ou non salarié, ainsi que de conditions de travail et de promotion professionnelle.

Ce principe ne fait pas obstacle aux différences de traitement fondées sur les motifs visés à l'alinéa précédent lorsqu'elles répondent à une exigence professionnelle essentielle et déterminante et pour autant que l'objectif soit légitime et l'exigence proportionnée. »

[Article 2 loi n°2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.]

Au regard des lois interdisant de travailler le dimanche, ces exemples que je viens de vous citer sont représentatifs de la discrimination que je subis, ainsi que tous ceux qui, comme moi, observent le Sabbat, car mon cas n'est pas isolé.

Avec mes vingt-deux années d'expérience, je suis obligé de vivre dans la précarité.

Alors que je suis reconnu comme étant l'un des meilleurs de ma spécialité en tant que coiffeur-conseil – mon livre « Comment bien entretenir et soigner les cheveux des femmes noires » démontre mes compétences de coiffeur-conseil – je ne trouve pas de travail, car le samedi est un jour phare dans cette profession.

Malgré la reconnaissance de mes compétences par mes pairs, je n'ai pas les mêmes chances d'insertion que les autres coiffeurs à cause des lois interdisant de travailler le dimanche.

De ce fait, je ne suis pas intéressant pour les chefs d'entreprise.

Mon expérience démontre combien les employeurs sont pris en otages par ces lois.

Ceux que j'ai cités en guise d'exemple étaient intéressés par mon profil, mais alors que je remplissais tous les critères, ils ont rejeté ma candidature à cause de ma foi.

L'un des points qui ont joué en ma défaveur est qu'en plus de ne pas pouvoir travailler le samedi, il est interdit aux coiffeurs d'ouvrir le dimanche.

Les lois françaises interdisant de travailler le dimanche ont infiltré bien des domaines.

En ce qui concerne la convention collective de la coiffure, voici ce qui est acté en la matière :